CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

26 juin 2025

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2025
Date d'affichage : 19 septembre 2025

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Véronique CORMIER, Mme Isabelle BERTHE, M. Giovani FOULADOUX, M. Fabien LEBAS, Mme Odile GODIN, Mme Laëtitia BOIS, Mme Anne-Laure CORREIA, Mme Sandrine CHEVRAY, M. Alain DOBREMEL, Mme Laurence WATTEAU, M. Éric BEVILLON, M. Patrice POUILLET, Mme Laurence HUBERT, Mme Loëtitia MAILLARD, Mme Jessica RENAUT et M. Grégory LEBLANC.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre d'absents : 0
Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025.
3. Vie économique et financière.
3.1. Admission en non-valeur.
4. Cadre de vie et environnement.
4.1. Avenant aux conventions de mise à disposition du service communautaire de voirie – revalorisation des tarifs.
4.2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau dans le cadre d'un accord local.
4.3. Avenant n°1 marché entretien des locaux.
5. Affaires scolaires et sociales.
5.1. Organisation du pôle scolaire municipal à la rentrée scolaire 2025.
6. Informations diverses.
6.1. Informations communautaires.
6.2. AMI Expé Urba Santé.
6.2. Points divers et questions diverses : jurées d'assises

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 27 juin 2025

Modification de l'ordre du jour avec l'ajout de 2 points en Vie économique et financière.

En préambule du Conseil Municipal, l'architecte qui a été missionné pour réaliser l'étude de faisabilité de rénovation de la bibliothèque accompagné du bureau d'étude thermique, présente la faisabilité de rénovation de l'actuel bâtiment qui reçoit l'activité bibliothèque.

Mr Christophe Morin, architecte pour la EURL 2.3 dont le siège social se trouve à Yvré l'Evêque, rappelle qu'il a été missionné dans un premier temps pour étudier la faisabilité de rénovation du bâtiment situé 7 rue des Tulipes où se trouve la Bibliothèque Municipale. Le projet d'extension de ce bâtiment était en option. En se rendant sur place, il constate l'étroitesse des lieux et la nécessité de prévoir l'extension en plus de la rénovation. Le projet présenté prend en compte la rénovation énergétique complète avec le remplacement de la charpente amiantée, une extension de 40 m² dans la prolongation du bâtiment actuel ainsi qu'un SAS avec accessibilité PMR de 5,5 m². Le projet prévoit également une pompe à chaleur réversible avec une ventilation simple flux (double flux en option).

Plan de masse du projet :

Plan intérieur du projet :

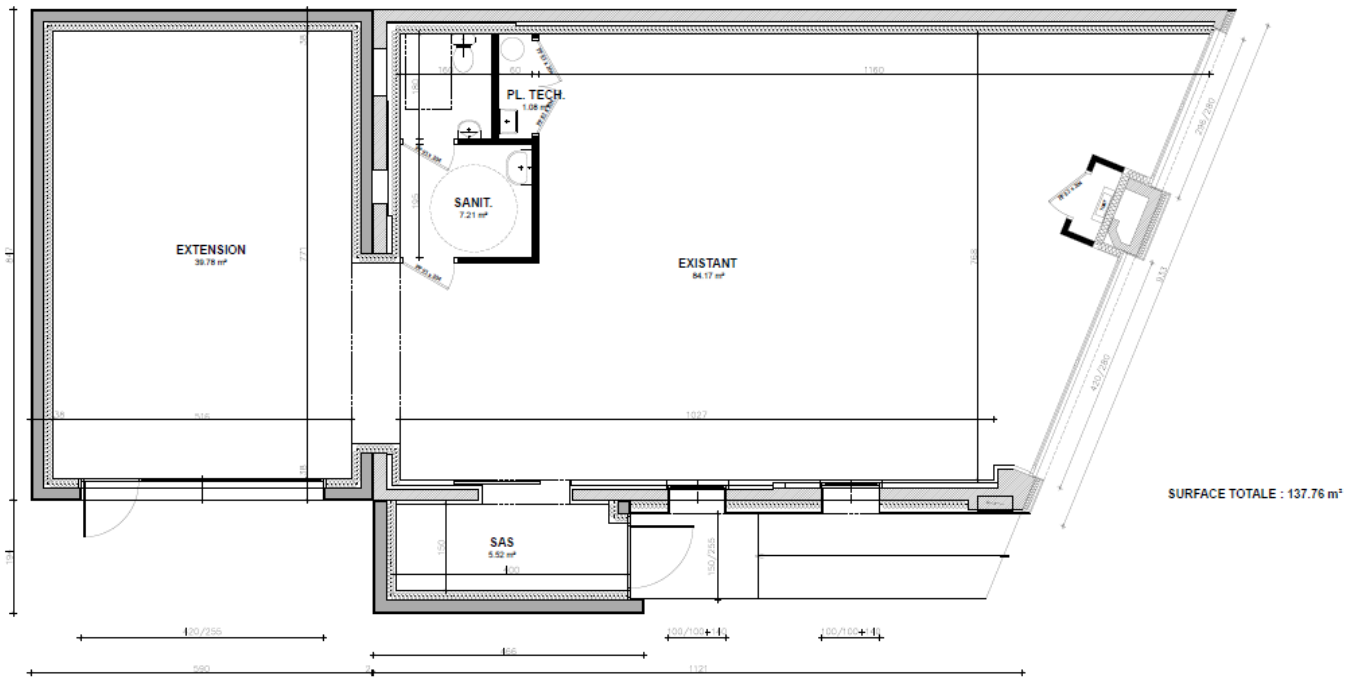

Projet – coupe – façades :

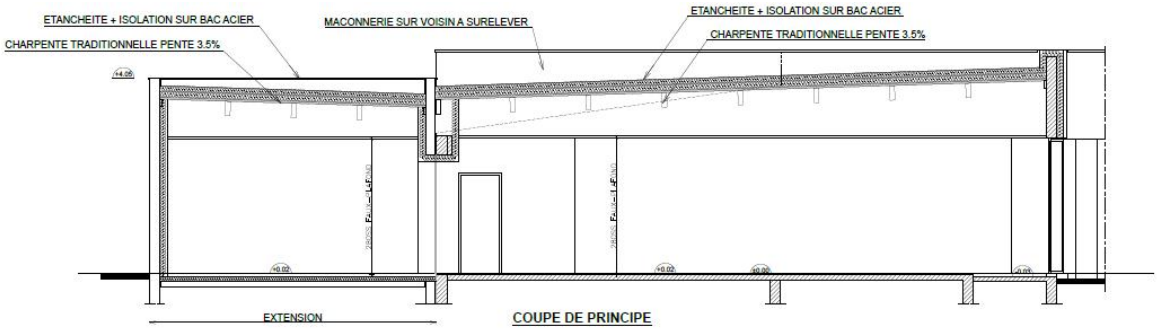

COUPE DE PRINCIPE

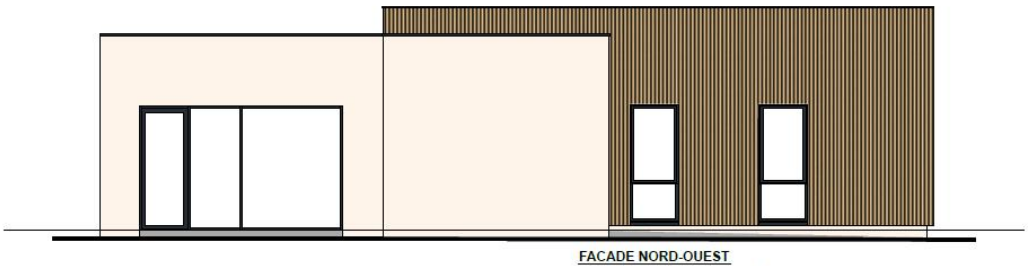

FACADE NORD-OUEST

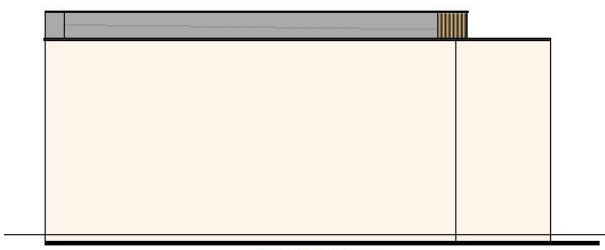

FACADE NORD-EST

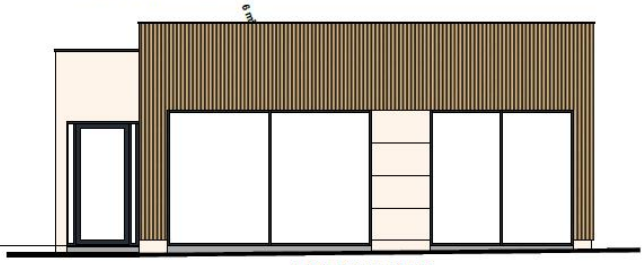

FACADE SUD-OUEST

Estimation du projet / faisabilité :

- Travaux bâtiment : 344 160 €
- **Option** double flux : 27 000 €
- **Option** agencement intérieur : 65 400 €
- **AMO, bureau de contrôle, mission SPS, bureau de contrôle, étude de sol :** 61 700 € à affiner

Remarques et/ou questions posées suite au tour de table :

- La capacité d'endettement est inférieure à 3 ans, la collectivité peut emprunter.
- Le bâtiment actuel est très énergivore.
- Est-ce que l'extension sera suffisante ?
- Est-ce que l'option d'un bâtiment neuf a été étudié ?
- Le projet présenté répond à la maitrise des coûts demandée.
- Etudier la temporalité de ce projet en fonction des autres projets envisagés.
- Subventions mobilisables : DETR, Leader, Fonds vert, Fond chaleur…

****

RETOUR A L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.
Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.
Adopté à l'unanimité.

2. 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025.
Adopté à l'unanimité.
Madame Anne-Laure Correia indique qu'il y a une erreur dans le procès-verbal. Ce n'est pas elle qui a posé la question relative au devenir du château du Haut Bois mais Madame Laëtitia Bois.
Adopté à l'unanimité.

3. Vie économique et financière.
(Rapporteurs : Christian BONNIN / Stéphane FOUCHARD)
3.1. Admissions en non-valeur.
A la demande du receveur municipal de Montval-sur-Loir, une liste de non-valeurs au titre de l'assainissement est présentée par Monsieur Christian Bonnin, Maire-Adjoint en charge de *la Vie Economique et Financière*. Ces 4 créances représentent des sommes peu conséquentes considérées comme irrécouvrables par le Service de Gestion Comptable, au sens où toutes les mesures de recouvrement ont été appliquées. Il est rappelé que les non-valeurs examinées par le Conseil Municipal ont considérablement baissé à l'issue de l'ensemble du travail interne effectué depuis plusieurs années. Le montant total, pour celles présentées ce jour, est de 352,56 €.
Adopté à la majorité avec 18 voix, 1 abstention.

Interventions *:*
Madame Laurence Watteau demande si ces personnes ont encore des dettes ?
Il lui est répondu que sur les 4 personnes concernées, 3 ont déménagé.

3.2. Demande de subvention Région PDL pour mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Lycée Agricole André Provots ».

Point rajouté à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose une mise en accessibilité de tous les points d'arrêts routiers des réseaux de transport irrigant le territoire pour avril 2025. La commune de Brette-les-Pins est concernée par l'arrêt « *Lycée Agricole André Provots* » qui n'est pas encore accessible et qui est prioritaire.

En tant que gestionnaire de voirie et maitre d'ouvrage des aménagements requis, la commune peut prétendre à une subvention régionale à hauteur de 70 % avec un maximum de 9 000 €.

Il propose que les élus valident le plan de financement suivant :

Origine des financements	*Montant HT de subvention sollicité ou obtenu*	*Taux*	*Montant HT des dépenses éligibles*	*Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée*
Région Pays de la Loire	**9 000**	**63,17 %**	**9 000**	**26/06/2025**
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	**5 247,50**	**36,83 %**	**5 247,50**	
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	**14 247,50**	**100 %**	**14 247,50**	

Adopté à l'unanimité.

3.3. Réactualisation délibération département pour travaux enfouissement Muguet Mésanges.

Point rajouté à l'ordre du jour.

Monsieur Bonnin indique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 20 mai 2021 où le Conseil Municipal donnait son accord au **C**onseil **D**épartemental sur le principe d'une opération d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques existant rues du Muguet et des Mésanges. Le coût de l'opération en 2021 était estimé à 59 000 €. Le dernier courrier reçu du CD 72 fait état d'un coût estimatif à 79 000 € alors qu'au BP 2025, une augmentation de 10 % a pourtant été anticipée. L'enveloppe « provisions » permettra de palier à cette augmentation.

Adopté à l'unanimité

Interventions *:*

Monsieur Giovani Fouladoux demande qui est à l'origine du retard sur le projet ?

Monsieur le Maire répond que ce sont eux. Ils avaient oublié « la commune ». Un courrier demandant un effort financier va être adressé au Président du Conseil Départemental.

4. Cadre de vie et environnement.

(Rapporteurs : Denis HERRAUX / Stéphane FOUCHARD)

4.1. Avenant aux conventions de mise à disposition du service communautaire de voirie – revalorisation des tarifs.

Monsieur Denis Herraux rappelle que la mise à disposition du service communautaire de voirie auprès des communes donne lieu à un remboursement déterminé en fonction d'un coût unitaire de fonctionnement, coût fixé en fonction du matériel utilisé et/ou des agents mobilisés. Ces tarifs n'ont jamais été revalorisés depuis leur instauration en 2022 (ou ultérieurement pour certains tarifs complémentaires). C'est pourquoi, lors du Conseil Communautaire du 28 janvier 2025, les élus ont demandé d'étudier la possibilité d'augmenter les tarifs de mise à disposition afin de tenir compte de l'inflation.

La Communauté de Communes a validé lors de son Conseil communautaire du 24 juin 2025, une augmentation des tarifs actuels à hauteur de 3 % à partir du 1er juillet 2025. Ces tarifs ont été, au préalable, discutés en commission, validés par le bureau communautaire ; ils restent bien en dessous des tarifs pratiqués en location privée.

La nouvelle grille tarifaire est la suivante :

	Tarifs actuels €/ heure /TTC	**Proposition tarifs 2025 €/ heure /TTC**
Tracteur CLASS ARION 420	60,00 €	62,00 €
Tracteur CLASS ARION 440	65,00 €	67,00 €
Camion MAN	70,00 €	72,00 €
Camion DAF	70,00 €	72,00 €
Tractopelle NEW HOLLAND	64,00 €	66,00 €
Tracteur JOHN DEERE	45,00 €	47,00 €
Agent seul	30,00 €	31,00 €

M. HERRAUX précise que la mise à disposition du broyeur est gratuite et que les tarifs incluent la main d'œuvre.
Il invite les élus du Conseil Municipal à approuver l'avenant aux conventions de mise à disposition, conclues avec la Communauté de Communes du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, afin d'acter la mise en place des nouveaux tarifs au 1er juillet 2025. Dans le cadre du renouvellement des conventions de mise à disposition au 1er janvier 2026, pour éviter de multiplier les délibérations et les navettes entre collectivités, une convention d'une durée de 3 ans sera proposée. Elle proposera un indice de révision annuel afin de prendre en considération l'évolution des coûts de façon régulière.
Adopté à l'unanimité

4.2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau dans le cadre d'un accord local pour le mandat 2026-2032.
Monsieur le Maire explique que la composition de la future assemblée communautaire pour le mandat 2026-2032 de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Deux *modus operandi* sont possibles : laisser la règle commune s'appliquer (26 élus communautaires proratisés au nombre d'habitants de chaque collectivité) ou adopter un accord local (c'est le choix qui avait été fait pour notre mandat soit 32 conseillers proratisés au nombre d'habitants de chaque collectivité).
Les 2 scénarios ont été exposés dans la notice préparatoire d'avant conseil donc il propose de valider l'accord local fixant à 32 le nombre de sièges du futur Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau, répartis de la manière suivante :

Noms des communes membres	**Populations municipales**	**Nombre de conseillers communautaires titulaires**
CHANGE	6 803	12
PARIGNE-L'EVEQUE	5 367	9
SAINT-MARS D'OUTILLE	2 471	5
BRETTE-LES-PINS	2 127	4
CHALLES	1 161	2

Adopté à l'unanimité

4.3. Avenant n°1 marché entretien des locaux.

En raison du déménagement du SIAEP dans l'ancien cabinet médical, cette charge relevant de la commune, il est proposé de valider un avenant concernant le ménage pour transférer ce dernier, qui était effectué au 2ème étage de la Mairie, vers les nouveaux locaux.

Adopté à l'unanimité

Interventions *:*

Madame Laurence Hubert demande si les travaux effectués au SIAEP étaient prévus avant la délibération de mise à disposition de changement de locaux. Il lui est répondu qu'un accord a été trouvé avec le SIAEP, qui a accepté d'en financer une partie.

5. Affaires scolaires et sociales.

(Rapportrice : Isabelle Berthe)

5.1. Organisation du pôle scolaire municipal à la rentrée scolaire 2025.

Point 1 : Madame Isabelle Berthe Maire-Adjointe en charge des *Affaires Sociales et Scolaires* rappelle qu'une ATSEM fera valoir ses droits à la retraite au 31 juillet 2025. Après avoir travaillé l'organisation de la rentrée scolaire avec la Directrice Générale des Services, en accord avec le Bureau Municipal, elle propose que le poste de cette ATSEM soit temporairement remplacé par un agent diplômé *CAP **A**ccompagnement **E**ducatif **P**etite **E**nfance* non titulaire de la Fonction Publique Territoriale, en anticipation d'effectifs qui vont se réduire à la rentrée scolaire 2026/2027, la collectivité n'étant pas à l'abri d'une fermeture de classe. Elle propose de réduire le temps de travail **de 1 Equivalent Temps Plein à 0,57 ETP** puisqu'il n'y a pas d'obligation en classe de Grandes Sections que la commune mette une ATSEM à temps plein dans la classe. Cette mesure optimisera les dépenses de fonctionnement tout en continuant à assurer un service public efficace.

Le recrutement de l'ATSEM à 0,57 ETP doit être approuvé par une délibération dite « d'accroissement temporaire d'activité » puisque le recrutement ne se fera pas sur le poste laissé vacant par l'ATSEM titulaire à temps complet. Il conviendra, ensuite, de fermer, ou pas, le poste actuel en fonction des décisions prises par l'Inspection Académique l'année prochaine.

Adopté à l'unanimité

Interventions *:*

Madame Berthe informe le Conseil que le recrutement a eu lieu.

Madame Sandrine Chevray demande si l'agent recruté est d'accord de travailler sur un temps non-complet, le salaire n'étant pas aussi conséquent ? Madame Isabelle Berthe l'informe que la personne est d'accord parce qu'elle complètera son emploi du temps par de la garde à domicile.

Point 2 : Afin de régulariser 2 agents recrutés en CDD sur l'année scolaire pour les 2 h quotidiennes de pause méridienne, il convient également de prendre une délibération dite « *d'accroissement temporaire d'activité* ». Jusqu'à ce jour, il était possible de les mettre sur le remplacement d'agents en arrêt maladie mais ça ne sera plus possible à la rentrée scolaire 2025 (une agente titulaire est en **P**ériode de **P**réparation au **R**eclassement et ne peut plus être remplacée sur ces anciennes missions ; pour l'autre poste, l'agent a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2023 et donc le poste va être fermé).

Adopté à l'unanimité

6. Informations diverses.

(Rapporteurs : Christian BONNIN, Stéphane FOUCHARD, Véronique CORMIER, Isabelle BERTHE, Denis HERRAUX)

6.1. Informations communautaires.

Monsieur Denis Herraux informe que les calendriers de ramassage de collectes seront effectifs à compter du 1er juillet 2025. Les usagers seront accompagnés dans cette transition.

Il informe également que la commune va investir dans 3 abri-bacs pour la gestion des biodéchets des 2 salles municipales et des logements Fresnais Moitet. L'agent qui collecte les déchets tous les lundis matin

(bi-flux) sera chargé de collecter également les biodéchets déposés dans les abri-bacs. Il les déposera dans le composteur communal qui sera installé au restaurant scolaire.

6.2. AMI Expé Urba Santé.

Laurence Watteau et Claire Vaudron présentent le fruit du travail réalisé dans le cadre des ateliers de *l'AMI Expé Urba Santé* à laquelle la commune a été associée depuis presqu'un an. Véronique Cormier était présente également à cette journée, qui a eu lieu dans les locaux du Pays du Mans le 23 mai 2025.

La matinée a été consacrée à la construction d'une trame narrative à partir des cartes postales (réalisées lors de l'atelier participatif du 14 mars 2025) racontant l'immersion au sein de la centralité de Brette-les-Pins en 2050. Cette narration a ensuite fait l'objet d'une mise en vidéo cagette. (*Le format vidéo-cagette consiste à réaliser, sur un temps court et avec peu d'investissement, des vidéos de quelques minutes "faites maison" pour vulgariser des travaux complexes. Ce format permet de tourner facilement de courtes vidéos explicatives, mettre en image un discours, une présentation ou une histoire. Il permet aussi de synthétiser un projet, un concept).*

L'après-midi, une réflexion sur l'implantation future des différentes aménités évoquées dans la vidéo cagette a été menée. A partir du plan des usages et des espaces verts de la collectivité (réalisé par le CAUE), cela a permis d'identifier le devenir de certaines rues.

A l'issue, une liste des aménagements nécessaires a été réalisée pour permettre à la collectivité d'identifier les achats/travaux qu'elle pourrait faire dans le cadre de ses investissements futurs. Cela servira également à pouvoir plus largement concerter la population de Brette-les-Pins.

La liste des aménagements proposés (qui pourra être complétée à l'issue de la concertation avec les citoyens et/ou selon la faisabilité et budget de la collectivité) :

- Porte-vélos en bois végétalisés -> à voir avec la fleur d'or ;
- Végétalisation de la cour d'école ;
- Aménagement paysager du square (contacter un paysagiste) ;
- Rénover la piscine.

Rue des glycines :

- Modifier les lampadaires avec des détecteurs de présence ;
- Réorganiser le stationnement ;
- Passage de la rue en sens unique pour arriver à la voie partagée ;
- Maintien et développement des trottoirs vivants.

Rue des tulipes :

- Développement des trottoirs vivants ;
- Rénovation/ extension de la bibliothèque ;
- Aménagement de la parcelle rue des mimosas (parcelle AA92).

La prochaine étape consistera à distribuer début juillet, de façon aléatoire, dans les boîtes aux lettres (panel de 250 personnes) les cartes postales réalisées lors de l'atelier participatif du 14 mars 2025. Les cartes postales comporteront un QR code qu'il conviendra de flasher et qui renverra sur le site de démarche participative du Pays du Mans. Ce dernier tiendra un stand à la fête des associations le 6 septembre 2025. Un retour sera fait aux habitants mais en attendant, il ne faudra pas hésiter à renseigner les usagers qui s'interrogeraient.

Interventions *:*

Madame Odile Godin et d'autres conseillers évoquent la problématique liée à l'absence de médecin sur la commune, voire sur le territoire communautaire.

Madame Anne-Laure Correia demande qui a participé à l'atelier participatif et comment ont-ils été choisis ?

Monsieur le Maire répond qu'il y avait quelques conseillers, des membres d'association, des citoyens d'âges différents. Ce sont les adjoints qui ont sélectionné les personnes par rapport aux profils recherchés, en concertation avec la coordination nationale de l'AMI et les chargés de mission du Pays du Mans. Ils devaient être au minimum 16 et représenter brette.

6.3. Points divers.

☛ Tirage au sort des jurés d'assises :

- Page 41 rang 12 : Corazza Linda
- Page 16 rang 8 : Blin Jimmy
- Page 18 rang 6 : Boissière Vanessa
- Page 134 rang 9 : Papin Sylvie
- Page 18 rang 2 : Bois Augustin
- Page 30 rang 6 : Cayet Pierre

☛ Point sur le 13 juillet.

L'association Bigbadaboom ne peut plus faire la retraite aux flambeaux. Besoin de 4 volontaires pour sécuriser les carrefours avec des véhicules.

☛ Retour visite du jury Paysages Villes et Villages Fleuris du 5 juin.

La réponse de l'obtention de la fleur est attendue au mois d'octobre.

☛ Chantier argent de poche 2025 semaine du 21 au 25 juillet.

2 équipes de 6 jeunes travailleront sur 2 projets :

- Résidence Fresnais Moitet : désherbage, peinture boites aux lettres, table de pique-nique.
- Peinture dans la future salle de pause des agents de l'école.

☛ Point sur les travaux au second semestre :

- Pose portes salle polyvalente : à partir du 30 juin (3 jours environ) ;
- Pose fenêtres écoles : à partir du 7 juillet ;
- Peinture couloir école + classe maternelle : à partir du 9 Juillet ;
- Début des travaux d'enfouissement Mésanges, Muguet, Biches, Ajoncs ;
- Bardage bois mimosas : à partir du 15 Septembre ;
- Installation Arthur et Zoé : semaine 35 ;
- Coussins berlinois et radars pédagogiques : semaine 38 ;
- Citerne souple : septembre/octobre ;
- Citerne eau atelier : semaine 42.

☛ Les agents des services techniques passeront en horaires d'été dès que les températures annoncées dépasseront les 30°.

☛ Les anciens ont apprécié les appels au début des fortes chaleurs.

6.3. Questions diverses.

Question de Anne-Laure Correia : Est-ce que le boucher est définitivement fermé ?

Réponse de Monsieur Le Maire : Suite à des remarques désobligeantes, Willy a décidé de fermer. Nous espérons tous que cette décision n'est que provisoire.

Séance levée à 21h15

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le Maire,
Stéphane FOUCHARD